

Séance du Conseil communal du 6 septembre 2021

N° 03.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 JUILLET 2021.

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, LAMBERT, CHEFNEUX, OZER, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, ~~MARECHAL~~, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, ~~DEDERICHS~~, MESTREZ, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE EN VISIOCONFERENCE A 18 HEURES 10.

LE CONSEIL,

Mme TARNION, Bourgmestre;
~~M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;~~
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, ~~NAJI~~, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, ~~BASAULA NANGI~~, FALZONE, ~~MARECHAL~~, ~~GALLASS~~, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, ~~DEDERICHS~~, MESTREZ, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0563

N° 01.- **CONSEIL COMMUNAL - Motion de méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H. - Adoption.**

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui rappelle la procédure et la manière de prendre la parole. Elle rappelle l'objet du point qui va être débattu. Il ne s'agit pas de la Déclaration de politique communale pour laquelle le débat aura lieu dans les 2 mois comme prévu par le C.D.L.D.;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui prend la parole sans triomphalisme et sans contentement. La crise a créé des dégâts dans la population, dans l'Administration, dans les formations politiques. Elle s'en excuse et le regrette. Le nouveau Pacte est présenté par des personnes adultes qui ont réussi à se mettre autour de la table. Chacun a pu s'expliquer et il a été décidé de prendre ses responsabilités pour gérer la Ville de Verviers de manière harmonieuse. Une nouvelle méthode de travail a été mise en place. Il y aura toujours de moments plus compliqués mais il y a une volonté forte et commune de sortir de la crise et de voir l'avenir de Verviers et l'intérêt des Verviétois. L'avocat de la Ville a confirmé la légalité de l'acte posé aujourd'hui. Ceux qui iraient en recours prendraient une grande responsabilité dans la poursuite de la crise. La démocratie est respectée;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui constate que la Bourgmestre reste à la tête de la Ville. C'est particulier car elle a expliqué qu'elle ne voulait plus occuper ce poste. Il s'interroge sur la stabilité qui va être apportée. Le C.D.H. rentre dans l'équipe, une équipe qui devient encore plus à droite. Il y aura aussi un échevin ad interim. Ça pose question : est-ce l'intérêt de Verviers ou l'intérêt d'autre chose ? On ne sait pas le savoir car il n'y a pas de D.P.C. Il constate que Mme LAMBERT a plus de compétences. Il constate aussi le changement au niveau du C.P.A.S. et s'interroge sur la manière dont les relations seront pacifiées (dans quel sens ?). Il reste sur sa question initiale: que va faire cette nouvelle Majorité ?

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui remarque que c'est une motion de plus, de trop ? Il fait la genèse du "dossier", depuis un an. Il constate que Mme la Bourgmestre a fait un recours et donc ne comprend pas qu'elle critiquerait ceux qui en feraient un. Il y a eu une crise profonde, au P.S. aussi. Le Collège a, pendant plus de 4 mois, fonctionné sans la parité. ECOLO n'a pas fait perdre du temps, il s'est engagé dans 3 tentatives. Beaucoup de temps a été perdu et n'a pu être mis au service de la population. Il rappelle la vision d'ECOLO pour la Ville et sur la manière de travailler au sein du Collège communal. ECOLO sera constructif pour les dossiers intéressants. ECOLO voit deux points positifs: un Collège quasi paritaire et l'absence de motion de méfiance individuelle. Toutefois, il reste inquiet à propos de deux éléments: le délai de 12 mois entre le vote d'une motion et le dépôt d'une nouvelle motion et la présence de Mme LAMBERT qui a renoncé à être bourgmestre lors de la précédente motion. Ceux qui votent cette motion, prennent un risque. Au niveau politique, cette motion et ce pacte sont un non-sens. En outre, si la Bourgmestre devait démissionner, ce serait encore une crise de plus. Le P.S. se retrouve minorisé car c'est le Cartel qui a mené les négociations et qui a gagné. Cette crise a montré une succession de perdants (mayorat, échevinat, présidence du C.P.A.S., ...). ECOLO se pose plusieurs questions :

- Quelle majorité pour quelle politique puisqu'aucune D.P.C. n'est déposée ?
- Combien d'élus compte cette Majorité ? 28 ou moins ?
- Que va-t-il advenir des projets du C.P.A.S. ?
- Quelle attitude entre la Ville et le promoteur de la revitalisation de Spintay ? Les membres de la Majorité ne sont pas unanimes à ce sujet;
- Comment le C.D.H. va-t-il défendre sa ligne politique sans un nombre d'élus suffisant ? Va-t-il continuer à défendre les projets qu'il défendait dans l'Opposition ?

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui constate qu'il n'y a pas de D.P.C. Tout ceci manque de crédibilité. Des personnes qui se déchiraient il y a peu vont à présent retravailler ensemble. N'est-ce pas le reflet simplement de la volonté d'éjecter M. Hasan AYDIN, dont il salue le travail ? Il constate aussi que le C.D.H. et le P.S. sont divisés (absences de ce soir). Il ne croit pas que cela va fonctionner;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., qui juge l'intervention de M. EL HAJJAJI très arrogante surtout que, durant les négociations, ECOLO focalisait sur les postes et la visibilité. Il y a un gouffre entre les paroles et les actes. Tout le monde tire les leçons de cette année politique. La politique est un exercice d'humilité, de responsabilité, d'engagement, c'est un exercice collectif, un exercice de vérité;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Chef de Groupe P.P., qui regrette "tout cela pour ça". Il espère que l'équipe fera son possible pour travailler pour les Verviétois. Il faut un pilote dans l'avion. Il reste toutefois persuadé que les élections auraient pu apporter une solution tout comme le fait que M. AYDIN était un bon gestionnaire;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui pense avoir été nuancé dans son analyse. Ils n'ont pas la même lecture lui et M. BEN ACHOUR. Il rappelle que 4 personnes ne sont pas présentes, il aurait aimé avoir leur position. Le projet présenté aujourd'hui n'est pas global;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui regrette de ne pas avoir des réponses et cela l'inquiète. Le fait que la Majorité peaufine son projet en son sein l'inquiète également;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui précise que personne n'est écarté contre sa volonté, la démocratie est respectée, la D.P.C. sera présentée dans les délais;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui veut des réponses à ses questions précédemment posées. Il regrette l'anti jeu;

Entendu l'intervention de M. SMEETS qui juge le silence très éloquent. Seuls les postes comptent;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui rappelle la loi et que celle-ci répond aux questions posées;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui précise que rien n'empêche de discuter avant de déposer la D.P.C., le droit ne l'interdit pas;

Considérant que Mme DARRAJI et M. MAHU, Conseillers communaux, ont quitté la séance;

Vote nominal à haute voix.

Par 24 voix contre 2 (ECOLO) et 5 abstentions (P.T.B. - P.P.),

DECLARE

recevable la motion de méfiance collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H., en date du 26 juin 2021;

ADOpte :

- la motion de méfiance collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H., en date du 26 juin 2021, et qui fait partie intégrante de la présente délibération;
- le nouveau Pacte de Majorité présenté par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H. en vue de constituer un nouveau Collège communal comme suit :
 - a.- Bourgmestre: Mme TARGNION Muriel (P.S.);
 - b.- Echevin(e)s :
 - 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
 - 2ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.);
 - 3ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (NOUVEAU V.);
 - 4ème Echevine; Mme OZER Cécile (C.D.H.)
 - 5ème Echevin : M. LOFFET Alexandre (P.S.);
 - 6ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.);
 - 7ème Echevin : M. LUKOKI Antoine (P.S.);
 - c.- Présidente du C.P.A.S. pressentie : Mme DENYS Gaëlle (P.S.).

Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. BREUWER, ISTASSE, DEGEY, BEN ACHOUR, LAMBERT, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, CHEFNEUX, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, LOFFET, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale ff.

0564

N° 02.- BOURGMESTRE - Validation des pouvoirs et prestation de serment dans les mains de la Présidente - Prise d'acte.

DECLARE

que les pouvoirs de Mme TARGNION Muriel en qualité de Bourgmestre sont validés;

ENTEND :

- Mme la Présidente inviter Mme TARGNION à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, lui rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et l'inviter à signer la prestation de serment;
- Mme TARGNION prêter le serment requis;
- Mme la Présidente donner acte à Mme TARGNION de sa prestation de serment et la déclarer installée dans ses fonctions de Bourgmestre.

0565 N° 03.- COLLEGE COMMUNAL - Validation des pouvoirs et prestation de serment des Echevins - Prise d'acte.

DECLARE

que les pouvoirs de Mmes et MM. DEGEY Maxime, LAMBERT Sophie, CHEFNEUX Jean-François, OZER Cécile, LOFFET Alexandre, BREUWER Freddy et LUKOKI Konda Antoine en qualité de membre du Collège communal sont validés;

ENTEND :

- Mme la Présidente inviter les précités à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, leur rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et les inviter à signer la prestation de serment ci-annexée;
- Mmes et MM. DEGEY Maxime, LAMBERT Sophie, CHEFNEUX Jean-François, OZER Cécile, LOFFET Alexandre, BREUWER Freddy et LUKOKI Konda Antoine prêter successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans la motion de méfiance collective constructive faisant office de nouveau Pacte de Majorité, conformément à l'article L1123-8, § 3, in fine du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- Mme la Présidente donner acte aux Echevins de leur prestation de serment et les déclarer installés dans leurs fonctions.

Mme TARNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, LAMBERT, CHEFNEUX, OZER, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevines;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général, Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0566 N° 04.- CONSEIL COMMUNAL - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que Mme la Directrice générale f.f. a envoyé hier, au Collège communal et aux Chef des Groupes, le tableau rectifié. C'est donc cette version que le Conseil communal doit prendre acte;

PREND ACTE

du tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'adoption de la motion de méfiance collective constructive faisant office de nouveau Pacte de Majorité.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 19 HEURES 40.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 6 septembre 2021, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARNION